

Compte rendu du COLLOQUE DES PRESIDENTS DE LIGUES

09/12/2012 – De 9h00 à 12h00

1 / Intervention du nouveau président

Projets pour l'olympiade et échanges avec les présidents de ligue. Réponses aux questions.

Jean-Paul Sinanian, nouveau président élu de la FFB, après un rapide état des lieux, rappelle les grandes lignes du plan "En avant le Billard !", plan avalisé et soutenu par la majorité des ligues, via les élections du comité directeur.

Il faut maintenant traduire ce plan en actions concrètes sur la durée de l'Olympiade, et les décliner au niveau des ligues, pièces maîtresses de la réussite. Le budget devra refléter également les priorités choisies.

Le président donne ensuite la parole à la salle pour les questions.

Il est observé que le secrétariat fédéral est constamment contraint d'intervenir pour du secours et du dépannage, et d'être plus dans le "correctif" que dans l'administratif. Cette situation résulte de différentes causes : procédures absentes ou non respectées, manque d'anticipation sur les échéances, négligences, ...

Cette problématique correspond à l'axe "Restructurer" du plan. Il est notamment prévu de diffuser aux nouveaux élus et membres des commissions un livret d'accueil avec les principales procédures à connaître et un calendrier administratif listant les échéances auxquelles se préparer. Il est rappelé à ce propos que les dispositions financières des différentes disciplines doivent être diffusées avant le début de la saison sportive, et non pendant celle-ci.

Les relations entre le billard et l'école font l'objet de différents échanges, à propos notamment du Pass Billard Scolaire et de la reconnaissance du billard comme discipline sportive scolaire par l'UNSS¹.

Pour Marc Massé, directeur technique national, il faut distinguer 2 axes :

- le développement de la pratique du billard
- la gestion des pratiquants billard par la FFB

Le Pass permet de créer un premier lien avec la FFB, et de faire le recensement de l'ensemble des pratiquants ; il ouvre l'accès à des compétitions réservées aux scolaires (rencontres inter-établissements dans le cadre de l'UNSS, rencontres inter-écoles de billard des clubs, ...).

Si les Pass ne peuvent pas être comptabilisés comme "licences sportives" au niveau des dossiers de demandes de subvention, ils peuvent néanmoins être reconnus et comptabilisés en tant que "Titres de participation".

Le prolongement logique du Pass est la licence sportive "Jeunes", la part FFB étant de 12 € pour cette licence. Pour favoriser l'adhésion des jeunes, certains clubs leur offrent d'ailleurs la licence, sous réserve de fréquenter assidûment les séances de formation. A contrario, du fait de la part

1/ Union nationale du sport scolaire

régionale (ligue) et de la part départementale (CD) accrochées à la licence fédérale, la licence "Jeunes" est parfois facturée par les clubs bien au delà de la part FFB, ce qui, bien évidemment, ne va pas dans le sens de l'ouverture souhaitée par la Fédération.

La reconnaissance du billard comme discipline sportive scolaire au niveau de l'enseignement du 1er degré (école primaire) via l'USEP² et du second degré (collèges et lycées) via l'UNSS, passe par le développement de compétitions scolaires, d'abord au plan local avec le soutien des clubs, puis à l'échelle de la ligue ; si le mouvement se développe au sein de plusieurs ligues, on peut envisager alors, et à cette condition, de faire reconnaître le billard au niveau national.

A propos du blackball, le pilotage de la discipline par un manager entouré de techniciens, est préconisé. Il faut définir un projet sportif solide et le présenter bien avant le début de la saison. Le code sportif ne doit pas être modifié sans arrêt ; si des modifications sont envisagées, il est nécessaire d'appréhender toutes les conséquences organisationnelles, financières, ... qui en découlent. Le cahier des charges des tournois nationaux reste à finaliser (taille idéale en nombre de tables et de participants, ...).

Les relations avec l'Afebas sont évoquées, notamment l'article 10 du règlement Afebas qui interdit aux joueurs disputant les compétitions par équipes Afebas de participer à d'autres championnats par équipes (FFB ou autres). Cette clause ne semble pas pouvoir être contestée, l'Afebas étant une association de droit privé.

Après un rapprochement voici une quinzaine d'années entre la Fédération et l'Afebas, les deux entités se sont séparées et cohabitent aujourd'hui sur des logiques différentes : l'attribution de prix en espèces pour l'Afebas, l'attribution de titres nationaux et internationaux pour la Fédération. La répartition des joueurs entre ces deux logiques est amenée à évoluer au fil des ans, selon les politiques et projets sportifs respectifs de la Fédération et de l'Afebas.

Le snooker et le billard américain sont confrontés à la diminution du nombre de salles commerciales, faute pour celles-ci de dégager une rentabilité suffisante ; certaines demandent d'ailleurs une participation financière pour recevoir les compétitions FFB. Le coût élevé de la location horaire des tables pénalise également les joueurs qui veulent s'entraîner.

Selon les représentants de ces deux disciplines, une solution réside dans le développement de salles associatives de billards à poches et/ou par l'installation de billards à poches dans les clubs carambole existants.

La création ex-nihilo d'une salle associative de billard à poches semble difficilement envisageable dans le contexte actuel, à l'échelle communale ; c'est pourquoi certains imaginent plutôt les projets à l'échelle des ligues, la solution idéale étant de disposer à terme d'au moins une salle associative "billard à poches" dans chaque ligue.

La cohabitation entre carambole et billard à poches dans une même salle constitue un problème pour certains (ambiance générale, participation à la vie du club, ...), un faux problème pour d'autres.

La Fédération n'a pas eu, jusqu'à présent, de véritable politique d'équipements sportifs, hormis le projet BBS, qui représente à terme une solution pérenne au problème notamment posé par le snooker et le billard américain, pour l'organisation des finales nationales.

2/ Union sportive de l'enseignement du premier degré

2/ Communication de la FFB

2.1 / Projet BBS (M. Cassis et M. Massé)

Les dernières évolutions relatives à ce projet (voir compte rendu de l'AG de Liévin) sont présentées. Le montage juridique, complexe, assuré par le cabinet Racine, porte sur les questions de copropriété, les conditions d'exploitation, les assurances, les subventions, les prêts bancaires à contracter, ...

Les questions posées par l'assistance concernent principalement le financement et les risques pris par la Fédération, en cas d'échec du projet (non-viabilité, ..). Il est répondu que les risques sont faibles du fait des subventions (50% du financement) et de la valeur du foncier correspondant à la part FFB.

2.2 / FFB gestion des licences, 1^{er} bilan (D. Béton et G. Mathias)

Après une mise en place tardive par rapport au calendrier prévu, le logiciel E2I donne satisfaction sur l'essentiel : la prise de licence et la gestion financière associée. De nouvelles fonctions sont ajoutées progressivement (liste des arbitres, par exemple).

Il faut continuer à identifier les besoins en termes de consultation, de mise à jour, de liaison entre bases de données (licenciés, inscriptions, arbitres,...). Un nouveau cahier des charges pourra être transmis au prestataire pour des réalisations complémentaires la saison suivante.

Le nombre de licenciés s'élève à 13144 au 10 décembre 2012. Si le nombre d'adhésions continue au rythme actuel, le nombre de licenciés de la saison 2012-2013 accusera une baisse de 400 à 600 licenciés par rapport à la saison précédente. La baisse en pourcentage serait un peu plus sensible chez les jeunes (chiffres à confirmer).

2.3 / Finales de France carambole - Appel à candidatures pour Masters, finales regroupées et Autres finales (J. Montel)

Pour les finales regroupées carambole, un club (qui préfère garder l'anonymat pour le moment) envisage de présenter sa candidature. On devrait être fixé en début d'année.

Pour 2014, et les finales regroupées toutes disciplines, un club du sud de la France et le club de Ronchin ont manifesté leur intention de se porter candidats pour les recevoir.

2.4 / ETR, état des lieux (M. Massé)

Les équipes techniques régionales, mises en place en liaison avec les DRJSCS, avec souvent une part de financement CNDS, ont pour objectif de mettre en œuvre les politiques sportives voulues par les ligues, en adéquation avec les orientations des Fédérations.

Pour la FFB, les axes prioritaires identifiés sont la structuration des clubs (école de billard et formation de formateurs), le haut niveau 3-bandes, le développement des billards à poches. La Fédération aide les ligues à monter leurs projets d'ETR et les soutient financièrement (financement dégressif sur 4 ans).

4 ETR sont actuellement opérationnelles ; quelques ligues ont établi des projets, mais n'ont pas pu démarrer, toutes les conditions n'étant pas réunies (financement, coordonnateur, ..). Le bilan est donc plutôt modeste à l'heure actuelle.

Les ligues et les clubs labellisés peuvent aussi s'engager dans le parcours d'excellence sportive (PES), qui a pour objectif d'amener des jeunes au haut niveau 3-bandes sur plusieurs années, à partir de différentes phases enchaînées (détection, formation, entraînement, ...) ; les aides obtenues peuvent soutenir les autres disciplines ou spécialités du billard.

Pour un club labellisé, la formation des jeunes dans le cadre d'un PES peut s'appuyer sur les compétences disponibles au sein du club (diplôme fédéral d'initiateur mention 3-bandes, joueurs N1), ainsi que sur des stages ligue et des stages fédéraux.

Les crédits CNDS 2013 sont annoncés en baisse de 4 %. Les demandes de subventions des clubs transitent obligatoirement par les comités départementaux (ou les ligues en l'absence de comité départemental). Nota : Il est rapporté l'exemple de clubs qui ont pu être rattachés au comité départemental d'un autre département que le leur. Ce sont des situations d'exception qu'il ne faut pas promouvoir...

Les dossiers de demande de subventions sont instruits au niveau des services déconcentrés de l'Etat (DRJS, DDJS) et du mouvement sportif (CROS, CDOS). Il est donc important pour les présidents de ligue et de comité départemental d'être présents au sein de ces différentes instances du mouvement sportif. La procédure est relativement longue (1 à 2 ans), entre le dépôt des dossiers et le déblocage des aides notamment pour la création de postes (dispositif « plan sport emploi » ou PSE), d'où la nécessité d'anticiper par rapport à la mise en œuvre effective du projet associatif.

D'une manière générale, les demandes de subventions déposées auprès des départements et des Régions, ne font pas l'objet d'une double instruction et reprennent les avis émis par les instances du mouvement sportif et/ou des services déconcentrés de l'Etat.

2.5 / Les relations à nos institutions (M. Massé)

Des réunions sont prévues avec les services concernés du Ministère chargé des Sports. A ce jour, on sait que l'année 2013 sera une année de transition, dans la continuité de l'olympiade 2009-2012. L'élaboration du plan de développement de la Fédération pour la période 2014-2017 est à programmer au cours du 1er semestre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et prononce à 12h30 la clôture du colloque.

Philippe Zwaenepoel – Véronique Cardineau